

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE



LE 6 DÉCEMBRE 2025

## 7 milliards de moins pour la santé ! 6,7 milliards en plus pour le budget des armées !

**7 milliards en moins pour la santé et la Sécurité Sociale**, c'est l'équivalent de **140 000 postes en moins** dans les hôpitaux, soit comme l'a rappelé le député La France insoumise Hadrien Clouet :

- 80 postes en moyenne par hôpital ;
- proportionnellement au CHU de Nantes ce serait 1500 postes ;
- cela équivaut aussi à l'arrêt total du fonctionnement du CHU pendant 6 ans.

L'actuelle ministre des armées Catherine Vautrin (ancienne ministre de la Santé) a demandé par **une instruction aux Agences régionales de santé, en juillet 2025, aux hôpitaux d'anticiper la prise en charge de 10 000 à 50 000 soldats blessés**.

**6,7 milliards en plus des 413 milliards prévus d'ici à 2030 pour le budget des armées !**

Et le **retour au service militaire** « sur la base du volontariat » dans un premier temps. Avec une rétribution de 800€ brut par mois, visant principalement la jeunesse précaire.

« **L'acceptation de la perte de nos enfants !** » par Fabien Mandon, chef d'état major des armées au congrès des maires de France concerne avant tout celle des enfants du peuple qui, après le nouveau service militaire, deviendront automatiquement réservistes.



**La petite musique des va-t-en guerre** résonne déjà dans nos écoles puisque les enfants y sont invités à faire **des dessins pour soutenir nos sentinelles** pour, nous dit-on, « sensibiliser les élèves aux missions de la France » sans parler des **livrets « Ma première cérémonie militaire »** distribués dans les écoles et **financés par des grandes entreprises de l'armement et l'Association des Maires de France.**

Rezé insoumise l'affirme :

- **NON à la marche à la guerre !**
- **NON à la guerre !**
- **OUI à la prise en charge de tous les soins pour tous•tes !**
- **Augmentation du budget de la Sécurité sociale par l'arrêt des exonérations des cotisations patronales !**

Madame la maire de Rezé, qu'en pensez-vous ?

